
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE LUNDI 11 AVRIL 2022

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
6-20-3 (2022) MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES,
AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT**

1. Adoption du projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 14 mars 2022, le conseil a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 6-20-3 (2022) intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les dérogations mineures ».

2. Objet du projet de règlement

Ce règlement a pour objet d'intégrer au règlement sur les dérogations mineures les modifications apportées à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1) concernant, notamment, les critères d'évaluation d'une demande ainsi que la possibilité d'accorder, sous certaines conditions, une dérogation mineure dans les zones de contraintes.

3. Assemblée publique de consultation et consultation écrite

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi, 11 avril 2022 à 19 h 15 à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 150, rue Child à Coaticook**. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

4. Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, les lundis, mardis et jeudis, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, les mercredis de 13 h à 16 h et les vendredis de 9 h à 12 h. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (819) 849-9669 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

DONNÉ à Coaticook ce 16^e jour du mois de mars 2022.

La greffière,



Geneviève Dupras



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COATICOOK

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 16 mars 2022 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 16 mars 2022.

Donné à Coaticook, ce 16 mars 2022.

La greffière,

Geneviève Dupras